REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS

N°2026-P90

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : ARRÊTE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE RUE TARTARE

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,*
***Vu** le Code de la Route,*
***Vu** le Code de la Voirie Routière,*
***Vu** la demande du 09/10/2026 de Mr BASSOULET, qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public pour une livraison de bois,*
***Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;*

ARRETE

Article 1er : Mr BASSOULET Ariel – 22 RUE TARTARE – 34120 CASTELNAU DE GUERS, est autorisé à occuper la chaussée pour une livraison de bois à l'endroit suivant :

- En face des numéros 11 et 13 rue Tartare (sans condamner les entrées et sorties de garages)

Article 2ème: La présente autorisation est délivrée pour le Mardi 13 Octobre 2026,
Le stationnement est interdit,

Article 3ème : Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Article 4ème : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5ème : Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur
Notifié à Mr BASSOULET Ariel,

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 12 Octobre 2026

Le Maire

MAIRIE de CASTELNAU-de-GUERS 34 (Hérault)

Didier MICHEL

Date d'affichage le 12 Octobre 2026